Abdul-Medjid. Les auteurs arabes en modifient l'orthographe et l'écrivent *Qan*.

Cette remarque nous sert à expliquer le mot *Khaqan* employé souvent par les écrivains persans et auquel les Arabes donnent la forme plurielle de *Kaawaquin*. *Khaqan* en effet nous semble être un abrégé du titre de *Khan des Khans*, correspondant à celui de *Roi des Rois*, toujours usité en Perse, *Châhinchâh*. La preuve en est que plusieurs de leurs souverains, tel que Ghazan-Khan, sont souvent qualifiés du nom magnifique de *Khan des Khans du monde*. Les Ottomans, plus réservés, n'usent de ce mot que pris singulièrement et exclusivement affecté au chef suprême de l'Empire.

Les Persans au contraire toujours opposés à ce que leur rappelle une race dominatrice et étrangère, ont beaucoup amoindri ce titre en le faisant synonyme de celui de Bey ou Beg. Pour eux il est comme la lettre de noblesse réclamée et portée par tous ceux qui se distinguent dans la carrière militaire.

Khaqan, avec un adoucissement de prononciation, devient encore *Qadn*, titre que le troisième fils de Tchinghiz-Khan, Oktaï lui le premier s'attribuer, et qu'il transmit à ses successeurs, à l'exclusion de tous les autres princes mongols. Ce nom distinguait les empereurs de la principale dynastie, parce qu'il n'est aussi que l'abréviation de celui de *Khan des Khans*. Les chefs des autres dynasties secondaires étaient simplement appelés *Khans*. Chez plusieurs historiens nous trouvons au lieu de *Khaqan*, *Chaqan*, nom qui nous paraît être l'association du mot persan *Châh*, Roi et de Khan. Dès le VIIIe siècle de l'ère chrétienne, le chef des Avares ou Abares est appelé Chagan, ainsi que plusieurs autres souverains tartares et mongols.

Dans certaines circonstances ces mêmes princes s'abaissaient des titres de *Khan* ou de *Khakhan* et ils se contentaient de celui de *âga* qui ayant la signification de *Frère aîné*, montre chez le dépositaire du pouvoir des sentiments d'une grande modération. Dans le même dialecte du turc oriental *aimi* signifie *frère cadet*, et de la réunion de ces deux mots on forme le terme composé de *âfavini* qui désignait les *parents* ou les *princes de la famille royale*. Comme l'autorité paternelle passait intégralement au *fils aîné* ou à l'*âga*, il est naturel de rapporter au même mot l'origine de celui d'*Agha*, si commun dans la langue ottomane, et qui implique toujours la signification de *chef*, *maître* et *seigneur* dans la famille ou la maison.

Il est superflu d'ajouter pour ceux qui ont quelque notion des langues orientales, que le mot *khan* pris dans le sens de *caravan-sérail* ou *hôtellerie*, est une abréviation du mot persan *khané*, *maison*, tel que nous le retrouvons dans la composition de *Topkhané*, *Zarbkhané*.

Le titre de *Hunkiar* ou mieux *Khounkiar* réservé encore pour S. M. Impériale, a été l'objet de différentes explications. L'une, autorisée peut-être par des actes d'un despotisme cruel qui est heureusement réparé par le caractère clément et humain du souverain actuel et que les mœurs du temps ne comportent d'ailleurs plus, reposait sur l'étymologie supposée de *khoun sang* et de *kiar* ou *khor faisant ou buvant*, comme si l'on avait dit : *celui qui a le droit de répandre le sang*, et même *qui s'en repaît*. Si cette étymologie n'est qu'quelques siècles de date, nous l'attribuerions volontiers à quelque philologue *rouge*. Mais il a été savamment démontré que *Hunkiar* ou *Khounkiar* est une contraction de *Khodavendkiar* signifiant *Seigneur* et *Maître*, d'où *Khodavendkiar impérial*, mot qui désigne, comme l'on sait, le territoire de la province de Brousse, séjour des premiers princes de la maison d'Osman.

La plupart de ces observations sont consignées dans la savante traduction de l'histoire de *Réchid-Eddin* par M. Quatremère, ouvrage qui fait partie de la magnifique *Collection orientale* (in-folio) dont la publication est continuée par le gouvernement français avec toute la perfection typographique de l'imprimerie nationale.

Nous sommes invités à publier la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur !

Permettez-moi de recourir aux colonnes de votre estimable journal pour rendre un juste tribut de gratitude à M. Pierre Battus, gérant le vice-consulat de France aux Dardanelles.

Le 5 décembre de l'année dernière, le mauvais temps jeta mon navire à la côte aux Tâches-blanches; un seul et premier avis parvenu de ma part et par l'entremise de M. le consul anglais, dont l'habitation est en dessus des collines qui dominent la plage des Tâches-blanches, bien que cet avis parvint aux Dardanelles de nuit, suffit à M. P. Battus pour prendre immédiatement les mesures nécessaires, mesures qui ont eu pour résultat le renflouement du navire et la reprise à bord de toutes les marchandises qui avaient dû être mises sur les allèges détachées des Dardanelles et à bord de l'une desquelles M. P. Battus n'avait pas hésité à s'embarquer pour venir en personne, grâces à lui le *Deux Augustes* est arrivé à Constantinople et j'ai eu le satisfaction de consigner mon chargement sans avarie aucune à la marchandise.

La sollicitude de M. P. Battus ne s'est point arrêtée à la mise à la voile du *Deux Auguste* pour Constantinople; au moment de mon échouement mes deux chaînes de bossoir avaient rompu et avaient disparu dans les flots avec les ancres auxquelles elles étaient élinguées; des ordres furent donnés par M. P. Battus pour récupérer ces maillons de chaîne et les ancres. Nous comptions alors le 15 décembre de l'année dernière; six mois et plus se sont écoulés depuis lors et ce n'est que ces jours derniers que par un persévérant concours de tous éloges M. P. Battus est parvenu à sauver à l'armement du *Deux Augustes* ses amarres perdues.

Je désire que ceux de mes collègues qui pourront se trouver dans le même cas que moi, rencontrent dans le magistrat appelé à les secourir, le même dévouement, la même sollicitude, la même persévérance dont M. P. Battus vient de me donner une preuve; j'ajouterai ici qu'il est parvenu à ma connaissance que ce n'est point la première occasion dans laquelle il ait bien mérité de la marine marchande; j'en citerai un seul exemple tout récent : en janvier de la présente année, M. P. Battus a affronté orages, tempête, neige et glaces, à travers le canal dans un misérable esquif pour se rendre dans le golfe de Saros à l'effet de porter secours au brick français l'*Eugénie*, capitaine Lombard.

Recevez, M. le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

B. Azcardy.

Capitaine du brick français le *Deux Augustes*.
Constantinople, le 5 juillet 1849.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, S. M. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Beylerbey, pour y assister à la prière de midi.

— La quatrième des nuits saintes, *Bérat-Ghedjesi* ou *Leïlet'ul-Bérat*, a été célébrée vendredi dernier. A l'occasion de cette solennité religieuse, les bâtimens de la flotte mouillée dans le port et le long du Bosphore sont restés pavoisés toute la journée. Les minarets des mosquées et les monumens publics ont été illuminés, et les musulmans ont passé une partie de la nuit en prières.

— Aujourd'hui les examens généraux de l'école militaire ont eu lieu en présence du Sultan, des ministres et des hauts fonctionnaires de la Porte. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro. A l'occasion de cette solennité, les bureaux de la Porte seront fermés.

— Par suite d'une indisposition qui, fort heureusement, n'aura pas de suites fâcheuses, le ministre de la police garde ses appartemens depuis avant-hier samedi.

— Jeudi dernier, M. le baron N. W. Mollérus, ministre résident des Pays-Bas, accompagné de M. D. Salzini, chancelier-trésorier de la légation, de M. D. Testa, drogman, de M. D. Abro, premier drogman du consulat-général néerlandais à Smyrne, de passage à Constantinople, s'est rendu au palais impérial de Beylerbey, et a eu l'honneur d'être reçu en audience par le Sultan. M. Mollérus a remis à S. M. Impériale les lettres de notification du décès du roi Guillaume II et de l'avènement au trône de Guillaume III, et celles qui confirment près la S. Porte en sa qualité de ministre résident. A'ali pacha, ministre des affaires étrangères assistait à cette audience. Le Sultan a fait à M. Mollérus un accueil des plus distingués.

— Par des nouvelles de New-York du 5 juin apportées à Liverpool par le steamer *Caledonia*, on apprit que M. George Marsh venait d'être nommé ministre des Etats-Unis près la S. Porte en remplacement de M. Dabney-Carr, qui se trouve actuellement en voyage dans la Syrie.

— Le 24 juin, par suite de la nomination du boyard Barbo Stirbey à l'hospodorat de Valachie, M. Constantin Cantacuzène, qui, durant plusieurs années, a rempli ses fonctions de Caïmacam de cette principauté, a quitté ce poste qui lui avait été confié temporairement, après avoir reçu de MM. les commissaires des deux cours impériales les témoignages les plus flatteurs de la satisfaction de leurs souverains pour la manière distinguée dont il a acquitté de tous ses devoirs.

— On lit dans un journal de Smyrne du 6 juillet :

« Mahmoud pacha, gouverneur militaire de Smyrne, vient d'obtenir un commandement en Valachie, et s'embarque aujourd'hui sur le vapeur autrichien l'*Italia* pour se rendre à Constantinople. Pendant son séjour à Smyrne, cet officier-général s'est attiré l'estime et la sympathie publique par ses excellentes qualités, et il a reçu le vif témoignage de la part de toutes les autorités et des plus notables habitans. Les troupes qui ont passé sous ses ordres ont fait de rapides progrès dans la discipline et l'instruction, et c'est la pension surtout qui le regrette, S. Ex. ayant toujours été pour elles un père autant qu'un chef.

» C'est Mes'oud pacha, membre du conseil de la garde impériale, qui a été nommé gouverneur militaire de Smyrne; jusqu'à son arrivée, la garnison sera commandée par le lieutenant-colonel Hussein bey. »

— Le général ottoman Kérim pacha, qui commandait une brigade de l'armée d'occupation, dans les provinces danubiennes, a été promu ces jours derniers au grade de général de division et attaché, en cette qualité, au corps d'armée de l'Irak, dont le quartier-général est à Bagdad. A la nouvelle de cette promotion, Kérim pacha s'est empressé de remettre le commandement de sa brigade à Halim pacha, désigné pour lui succéder. Après avoir pris congé de l'armée qui lui a rendu les honneurs militaires, Kérim pacha, a quitté Bucharest pour se rendre à Constantinople où il est arrivé.

— On lit dans les journaux français, que M. de Saulces, ministre de France près la cour de Téhéran, qui, ainsi que nous avons eu occasion de l'annoncer, a rompu ses relations avec la Perse, a reçu l'ordre de son gouvernement de rentrer en France.

— M. Magnan, capitaine d'état-major, l'un des officiers français instructeurs à l'école militaire, vient d'être autorisé à se rendre en France en vertu d'un congé de quelques mois. M. Magnan partira très prochainement.

— Le bateau à vapeur du gouvernement le *Minos*, qui arrivé jeudi dernier à Constantinople, avec des dépêches du gouvernor-général de Tunis. En doublant la Pointe-du-Sérail, le *Minos* a fait un salut de 21 coups de canon, qui lui a été rendu parles batteries de Top-Hané.

— Le bateau à vapeur autrichien l'*Italia*, qui est arrivé hier de Trieste, n'a pas apporté d'Europe des nouvelles plus fraîches que celles apportées par le vapeur du courrier de Vienne arrivé vendredi dernier.

— Le bateau à vapeur français l'*Averne*, en station à Constantinople, est parti mercredi dernier pour se rendre en France. Il a touché à Smyrne le 5 dans la soirée et en est reparti le 6, pour continuer sa route.

— Le bateau à vapeur de guerre russe *Sulina*, commandé par le capitaine Mailest, est arrivé avant-hier de Londres.

— Hier, la corvette russe *Calypso*, est arrivée d'Odessa et doit se rendre au Pirée. A son arrivée, elle a fait le salut d'usage qui lui a été rendu par les batteries de Top-Hané.

— Ces jours derniers, le bateau à vapeur russe *Mohinia*, de station à Constantinople, est parti pour se rendre au Pirée. A son retour, il a touché à Smyrne et est venu reprendre son mouillage dans le Bosphore.

— Dans un de nos précédens numéros, nous avons annoncé qu'un grand nombre d'objets provenant de vols faits dans les derniers incendies ou dans d'autres circonstances, se trouvaient déposés dans les bureaux de la police, à Constantinople, et que les personnes qui avaient été victimes de ces vols, étaient invitées à se rendre dans ces bureaux pour voir si, parmi ces objets il n'y en avait pas qui leur appartinssent. Mercredi dernier, le conseil de la police étant réuni sous la présidence du ministre, il a été procédé à la reconnaissance des objets volés, et tous ceux qui ont été reconnus, après bonne justification, pour appartenir aux personnes qui les réclamaient, leur ont été immédiatement rendus.

— Vendredi dernier, un cavalier qui allait au galop dans la rue de Tchicouri, à Péra, n'ayant pu prévéder à temps son cheval, a écrasé un enfant de 6 à 7 ans qui jouait sur la voie publique, et dont la mort a été instantanée. Le cavalier a continué son chemin du même train, et est parvenu jusqu'ici à mettre en défaut les recherches de la police.

— Dans l'après-midi de jeudi dernier, un caïk ayant à bord trois personnes, et traversant le Bosphore pour se rendre à Scutari, a chavîré par suite du choc d'un autre caïk qui s'est jeté sur lui. Les trois personnes qui étaient tombées dans la mer, ont été sauvées, grâce aux prompts secours qui leur ont été donnés par le caïk même qui venait de causer cet accident.

— Dans la nuit de lundi dernier, un assassinat a été commis sur la personne d'un propriétaire, dans une taverne du quartier de Kara-Djehennem, à Péra, à la suite d'une violente dispute. On dit que la victime de ce crime était étrangère à cette querelle, et que ce n'est que par suite d'une erreur de personne qu'elle a été frappée de deux coups de couteau. Malgré les soins qui lui ont été aussitôt prodigués par deux médecins, elle n'a survécu que deux heures à ses blessures. Les assassins ont été arrêtés le lendemain, et conduits dans les prisons de l'Arsenal.

— On lit dans le *Journal de Bucharest* du 26 juin :

« Une femme a été, il y a quelques jours, grièvement blessée à la grande d'un coup de sabre que lui donna, dans un accès de jalousie, un homme avec lequel elle entretenait des relations. La blessure examinée par les chirurgiens fut jugée assez grave pour nécessiter l'amputation de la main à la jointure du poignet. Les renseignements qui a fournis la blessée ayant identifié cette femme avec un officier appartenant à l'armée impériale, les recherches les plus strictes eurent lieu par ordre des autorités supérieures ottomanes et bientôt, couronnées de succès, elles amenèrent l'arrestation du coupable. Cet individu est un armurier qui se trouve dans l'armée impériale. Immédiatement arrêté il fut jugé par le conseil de guerre et condamné, selon les dispositions du code civil, à sept ans de travaux forcés dans le bagne de Constantinople; de plus pour que l'exemple soit plus frappant il a été décidé qu'il subirait un mois de saine dans les rues de Bucharest et qu'il serait ensuite envoyé à Constantinople pour y subir le restant de sa condamnation.

» Fuad effendi, en sanctionnant la sentence du conseil de guerre, s'empressa d'envoyer à la victime une somme d'argent pour subvenir aux besoins du moment et a écrit en même temps à la S. Porte pour demander qu'il soit accordé une pension à vie. »

— Hier au soir, vers onze heures, un incendie s'est déclaré à Béchiktache, et malgré la promptitude des secours, une dizaine de maisons ont été la proie des flammes.

(Correspondances particulières.)

SALONIQUE, 8 juillet. — Dans la quinzaine qui vient de s'écouler, le vapeur de guerre anglais *Tartarus*, commandé par sir Godfrey Webster, a visité le golfe et la rade de Salonique, et en est reparti, après trois jours, pour aller stationner à Constantinople.

Après le décès du grand-Rabbin Saoul Molho, la nation juive s'est réunie plusieurs fois pour l'élection de son successeur. Pour éviter de longs débats entre le parti des riches et celui des pauvres, on a nommé deux au lieu d'un seul; ce qui a satisfait les deux côtés. La pluralité des voix était pour le Rabbin Asser Riche, homme d'un âge assez jeune, réunissant toute la capacité et les connaissances requises pour remplir dignement cette haute et difficile charge; mais comme la classe pauvre proposait le Rabbin Khannania Saporta, homme presqu'octogénaire, respectable par son âge, des talents, et surtout par son dévouement, la nomination du second a eu lieu en même temps, et par déférence pour son âge on a jugé convenable que le firman d'investiture lût demandé au nom du Rabbin Saporta. Cependant, malgré cette condescendance, on reconnaît pro-que tout le pouvoir concentré entre les mains du Rabbin Caros qui, au décès de son adjoint, demeurera et restera lui seul en qualité de grand-Rabbin de la nation Israélite. On ne saurait assez louer l'esprit d'ordre qui a présidé à la double élection dont il s'agit; seul et unique moyen pour s'entendre et satisfaire à la fois toutes les exigences des divers partis.

Quoique le prix des soies en Europe ne soit pas très engageant pour nos fabricans de ce fil précieux, et que les cocons soient payés cette année, dans les villages, à raison de 11 à 12 piastres l'oke, la plupart des fabriques de la ville, ont cependant ouvert leurs ateliers dans l'espoir d'un meilleur avenir; aujourd'hui elles sont en pleine activité, ce qui donne du pain à plusieurs centaines d'ouvrières grecques et juives.

Le gouverneur-général, Sami-Békir pacha, mû par sa sollicitude habituelle, a adressé au corps consulaire une circulaire pour le prier de vouloir bien ordonner à ceux d'entre ses nationaux qui ont des fabriques, de veiller à ce que ces établissemens soient tenus dans un état propre à éviter que des exhalaisons méphitiques ne viennent altérer l'air et la santé publique qui est fort bonne, grâce à Dieu. — Inutile de dire avec quel empressement le corps consulaire a répondu à la démarche du pacha; il a fait connaître à ce fonctionnaire combien le public lui est redevable des soins qu'il apporte à tout ce qui regarde le bien général.

La plus grande tranquillité règne dans l'intérieur de la province.

DAMAS, 20 juin. — Une grande portion de la tribu des *roûla* était entrée dans le Hauran sans la permission préalable du gouvernement, a été dernièrement, attaquée par les troupes qui gardaient ce district. Elle fut complètement battue et un des fils de Nateï-Échâlâne, Chekb de cette grande tribu, resta sur le champ de bataille. Le butin a été très considérable en chameaux, dont six cents ont été envoyés à Damas et se vendent actuellement aux enchères publiques.

On attend ici M. Dabney Kar, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis près la S. Porte. Il doit arriver incessamment de Jérusalem. M. Montefiore est également attendu avec sa famille.

Le bruit court, mais je le crois sans fondement, qu'Osman pacha a été nommé gouverneur de la caravane de la Mecque.

Dans le courant de la semaine dernière, on a volé dans la caisse du Moubatédji, après en avoir forcé les serrures, la somme de quarante mille piastres. Les soupçons pèsent sur ses domestiques dont on a emprisonné quelques uns. Mais jusqu'aujourd'hui on n'a encore aucune preuve qui les condamne.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Dans la séance du 18 juin de l'Assemblée législative, deux incidens ont été assez animés; l'un portait sur les dévastations d'imprimerie, qu'on a beaucoup exagérées, l'autre sur les conséquences de l'état de siége, auquel on refusait la conséquence légale de la suspension des journaux; l'ordre du jour pur et simple a été adopté sur cet incident à une majorité de 351 voix contre 154. Pendant la discussion, la Montagne a montré que sa tactique consisterait à continuer d'occuper l'Assemblée d'avoir violé la constitution. M. Gambon s'est fait remarquer par une véhémence dont il y a peu d'exemples. Rappelé à l'ordre deux fois, il est venu à la tribune non pour s'excuser, mais pour incriminer.

M. Félix Pyat a publié une lettre qui l'identifie tellement avec les hommes du conservatoire des Arts et Métiers, que le procureur-général a demandé l'autorisation de le poursuivre; elle a été accordée.

Dans la séance du 19 juin, le projet de loi sur les clubs a été mis en délibération. La Montagne n'a pas voulu y prendre part en votant les articles par assis et levé; aucun de ses orateurs n'a parlé. Mais au moment du vote par scrutin de division, elle a déposé ses votes dans l'urne. Le projet a été adopté à une grande majorité dans l'état où la commission l'a envoyé à l'Assemblée.

M. Laclaudure, nouveau député de la Montagne, a demandé la cessation de l'état de siége à Paris. Son discours devait exciter et a excité un débat irritant et des interruptions intolérantes de la majorité. M. Dufaure a répondu en peu de mots. L'urgence de la proposition a été rejetée à une forte majorité.

Une demande d'interpellations sur les affaires étrangères a soulevé de violens tumultes; il a été décidé qu'elle aurait lieu le 25.

Le *National*, le *Siècle* et la *Presse* publient ce matin la note suivante :

LA CENSURE EST RÉTABLIE.

« La censure est rétablie; seulement elle est rétablie officiusement et non officiellement. Un commissaire de police s'est rendu aujourd'hui aux bureaux du *National*, du *Siècle* et de la *Presse* pour prévenir ces journaux, que s'ils persistaient à reproduire leur pensée sur l'interprétation par la majorité des art. 5 et 54 de la constitution, la majorité de la chambre, qui serait interpellée sur ce sujet, autoriserait la mise de ces journaux *sous séquestre (sic)*.

« Nous nous soumettons à la force, mais nous voulons que le public sache que notre plume n'est plus libre. »

Le ministre de la justice vient d'adresser à tous les procureurs-généraux une circulaire pour leur recommander d'exercer la plus grande surveillance sur les journaux et de déférer à la justice avec une inflexible énergie ceux qui contreviendraient aux lois sur la presse.

Une perquisition domiciliaire a eu lieu à l'hôtel où étaient descendus depuis une quinzaine de jours MM. Schütz, Ruge et Bland, envoyés extraordinaires des gouvernemens révolutionnaires de Bade et du Palatinat bavarois. Ils sont parvenus tous les trois à échapper aux recherches de la police, mais leurs papiers ont été saisis.

M. le docteur Euerbeck, docteur en médecine, naturalisé français, et M. le docteur Tausenau, qui a joué un rôle dans la dernière insurrection de Vienne et qui plus tard s'était rendu à Pesth auprès de Kossuth, ont été arrêtés ainsi qu'un grand nombre d'autres démocrates-socialistes allemands qui se trouvaient à Paris et qui avaient signé le manifeste allemand adressé au pays français.

Le 19, à 10 heures, comme on l'avait annoncé, ont eu lieu aux Invalides les funérailles du maréchal Bugeaud avec la plus grande pompe militaire et religieuse. Des 9 heures, 30 à 40,000 hommes de troupes de toutes armes entouraient les Invalides sous le commandement du général Dulac. Le service militaire à l'intérieur était fait par les invalides. L'entrée de l'hôtel, le portail, le chœur et la nef de l'église St-Louis étaient richement tendus de noir liseré et galonné d'argent. Des trophées, l'écu du maréchal et les bouclers portant les noms des batailles et des combats étaient appendus de tous côtés. Un magnifique catafalque s'élevait, couvert de cierges, sous un riche dais terminé et emplumé au milieu de l'église. Devant le portail était le magnifique char funèbre pavoisé et attelé de six chevaux blancs richement caparaçonnés. Derrière le chœur était le cheval de bataille. A 10 heures, la nef était encombrée de représentans, de généraux, de grands dignitaires, d'officiers de tous grades de la garde nationale et de l'armée. M. le président de l'Assemblée nationale, les membres du bureau et la grande députation ont pris place auprès du catafalque. M. le président de la république a pris place dans le chœur. M. le gouverneur des Invalides occupe sa tribune avec sa famille. La musique était devant l'orgue. M. l'archevêque a pris place près et à droite de l'autel, entouré de ses grands-vicaires. M. le curé, suivi du clergé, est venu faire la levée du corps, placé en chapelle ardente, à droite, au bas de l'église. Les cordons du poêle ont été tenus et portés par MM. Dupin, président de la législative, les maréchaux Molitor, Dode de la Brunerie, Odilon Barrot, le général Changarnier, le ministre de la guerre et le général Bedeau.

Le service a été commencé et exécuté en musique, avec accompagnement de la musique militaire et de l'orgue.

Une batterie d'artillerie, placée sur le quai d'Orsai devant le pont des Invalides, n'a cessé de tonner durant tout le service.

Après l'absoute, qui a été donnée par l'archevêque de Paris, M. le président de la république s'est retiré. M. le président de l'Assemblée nationale, le bureau et le curé des invalides l'ont reconduit jusqu'au seuil de l'église.

Après le départ du chef du pouvoir exécutif, le cercueil a été placé sur le char, puis le convoi précédé du clergé est venu devant l'arbre de liberté qui est à l'entrée de la grille de l'Esplanade. Là, le char s'est arrêté, et toutes les troupes du cortége ont défilé. Il était 11 heures et demie quand le service a fini.

Le défilé a duré plus d'une heure; ensuite le cortége est rentré et le cercueil a été descendu dans le caveau des maréchaux, dont l'entrée est au milieu de la nef, en face de la chaire.

Plusieurs discours ont été prononcés avant la clôture de la tombe.

ANGLETERRE.

A la chambre des lords, séance du 18 juin, la troisième lecture du bill qui règle les rapports des propriétaires irlandais vis-à-vis de leurs tenanciers a été adoptée par 38 voix contre 33. Le bill relatif au transport des émigrans y a été lu une seconde fois, sur la motion du comte Grey.

Dans sa séance d'hier, la chambre des communes s'est exclusivement occupée de l'opposition formée par M. Smith O'Brien et plusieurs autres condamnés irlandais contre la commutation de la peine de mort en celle de la déportation à vie. La discussion a d'abord roulé sur la question de savoir si des personnes convaincues de haute trahison avaient le droit de pétitionner auprès de la chambre comme venaient de le faire M. Smith O'Brien et les autres condamnés irlandais. L'attorney-général leur a contesté ce droit; mais sur l'observation de M. Napier qu'il était contraire à l'esprit de la constitution de ne pas admettre leur pétition, opinion partagée par lord John Russell, la dite pétition a été admise. La chambre a ensuite adopté en seconde lecture par 175 voix contre 19 le bill qui autorise la couronne à commuer la peine de mort en celle de la déportation à vie pour le délit de haute trahison.

Le gouvernement anglais, après avoir préalablement consulté le gouvernement français, et avoir reçu son assentiment à la publication des pièces diplomatiques relatives aux affaires de Rome, a communiqué au Parlement une série de dépêches.

On voit par ces dépêches que les gouvernemens de France et d'Angleterre ont dès le principe vu avec regret l'intervention armée projetée par le gouvernement autrichien. L'Angleterre, puissance principalement protestante, et moins intéressée aussi par sa position territoriale aux affaires d'Italie que les puissances catholiques et continentales, déclare qu'elle se bornera à un rôle d'observation. Mais le gouvernement anglais exprime très formellement le